



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI**

**SEANCE DU VINGT-DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**DELIBERATION N°DCC2024-012**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Absents : **8**

Pouvoir : **0**

Pour : **16**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **18 Janvier**

**2024**

Date d'affichage : **23 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI en son siège.

**Etaient présents :** Noël-Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

**Etaient absents :** Monique CHIOCCA, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI, Pierre POLI

**Secrétaire de séance élue :** Madeleine GUGLIELMI

**OBJET :** APPROBATION D'UN PROGRAMME D'ACHAT D'UN VEHICULE TECHNIQUE POUR LES BESOINS DE GESTION DE LA STATION D'ESE, ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023, ont confié à la Communauté de communes Celavu Prunelli la compétence de gestion et exploitation de la station de ski d'Ese, sur la commune de Bastelica.

Aussi, il est nécessaire de procéder à l'achat d'un véhicule technique pour les besoins de gestion de la station d'Ese.

En conséquence, le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire un programme d'achat et de son plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 47 880.00 € HT (55 558.04€ TTC)

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Financements		
Achat d'un véhicule 4x4 avec benne	47 880.00 € HT	Collectivité de Corse	70 %	38 304.00 €
		Autofinancement	20 %	9 576.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 880.00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>47 880.00 €</b>



**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :**

**AUTORISE LE PRESIDENT,**

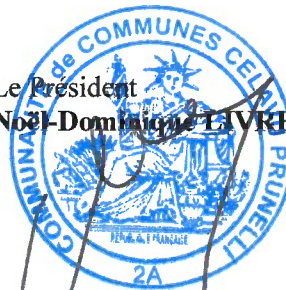
- A procéder à l'achat du véhicule ;
- À effectuer les demandes de financements nécessaires ;
- À signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du BP Annexe 2024 de la régie « u Pianu d'Ese ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Marteleine GUGLIEMI

Le Président  
Noël-Dominique LIVRELLI



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*